



**MISSION PERMANENTE DU BRÉSIL AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES A GENEVE**  
*Chemin Camille-Vidart 15, 1202 Genève*

N° 487 / 2021

La Mission permanente du Brésil auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments à l'Office du Haut-commissariat des Nations Unies pour le Droits de l'Homme et, en faisant référence à la communication AL BRA 5/2021, signée par le président-rapporteur du Groupe de Travail sur la Discrimination contre les Femmes et les Filles, par le rapporteur-président du Groupe des Travail sur les Entreprises et les Droits de l'Homme et par le rapporteur spécial sur le droit à tous au plus haut niveau de santé physique et mentale, et à la note verbale 481, envoyée le 9 août, le prie de bien vouloir trouver ci-joints les observations supplémentaires du gouvernement brésilien.

La Mission permanente du Brésil auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève saisit l'occasion pour renouveler à la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies à Genève les assurances de sa haute considération.



Genève, le 13 août 2021

Genève



**MISSION PERMANENTE DU BRESIL AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES A GENEVE**

*Chemin Camille-Vidart 15, 1202 Genève*

1. Les politiques publiques liées à la thématique des entreprises et des droits de l'homme, dans le cadre de l'administration publique fédérale, sont coordonnés par le Secrétariat National pour la Protection Globale (SNPG) du Ministère de la Famille, des Femmes et des Droits l'homme (MMFDH), en application du décret n° 10.174, datée du 13 décembre 2019.
2. En novembre 2018, les Directives Nationales sur les Entreprises et les Droits Humains ont été établies par le décret n° 9.571, dirigé vers les moyennes et les grandes entreprises, y compris les entreprises multinationales ayant des activités dans le pays. Les lignes directrices sont mises en œuvre volontairement par les entreprises. Le MMFDH travaille avec les axes de référence des Directives nationales suivants: i. L'obligation de l'État avec la protection des droits de l'homme dans les activités d'entreprises; ii. La responsabilité des entreprises avec le respect des droits de l'homme; iii. Accès aux mécanismes de réparation et de remédiation pour ceux qui, dans ce contexte, voient leurs droits affectés ; et iv. La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des lignes directrices.
3. Dans la même lignée, le gouvernement brésilien, à travers le Secrétariat National pour la Protection Mondiale (SNPG), a débuté en mars 2021, la Campagne « Soyez responsable», avec l'objectif de sensibiliser et de mobiliser les acteurs gouvernementales, les entreprises et la société civile concernant la promotion et défense des droits de l'homme dans l'environnement des entreprises.
4. La Campagne, référencée dans les Directives Nationales sur les Entreprises et les Droits de l'homme et sur les principes conducteurs des Nations Unies en la matière, est en train de mobiliser les réseaux sociaux à travers des publications sur Instagram (Instagram/mdhbrasil) et sur Facebook (Facebook @mdhbrasil). Rajouter à l'action, l'envoi de posts aux acteurs stratégiques des états, du District Fédéral et des municipalités, envisageant la perspective d'une meilleure distribution et régionalisation, portant sur le thème de la lutte contre la discrimination raciale.
5. La vidéo officiel de lancement de la campagne nationale "Soyez responsable", a été préparée et diffusée avec la participation de tous les secrétaires des agendas thématiques du MMFDH.

6. Par ailleurs, un certain nombre de forums ont été organisés. Le 1er Forum National "Soyez responsable", qui s'est occupé du thème "réflexions sur la construction d'une politique sur les droits de l'homme et les entreprises", a eu lieu le 10 mars 2021.

7. L'événement a réuni des représentants du MMFDH, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, du Ministère de l'Economie, du Conseil National de Droits de l'Homme, outre l'Académie - représentée par la Fondation Getúlio Vargas de l'État de São Paulo (Annexe II).

8. Le 2ème Forum National "Soyez Responsable", « Reconnaître les rôles, les dispositions institutionnelles et les cadres de gouvernance sur les entreprises et les droits de l'homme au Brésil », s'est tenue le 19 avril de 2021. L'événement a réuni les acteurs stratégiques du MMFDH et du Ministère de l'Economie, en promouvant une construction transparente et inclusive d'un projet qui touche l'État et la société dans son ensemble. (Annexe III).

9. Le 3ème Forum National "Soyez Responsable" a eu par thème "Entreprises et droits de l'homme: promotion et protection des droits des personnes handicapées, des femmes et des familles" et a eu lieu le 31 mai. Le forum a abordé spécifiquement l'inclusion des personnes handicapées au sein des entreprises, le droit des femmes dans le contexte d'affaires, l'accueil des mères des enfants en bas âge et l'équilibre vie privée-vie professionnelle (annexe IV).

10. Le 4ème Forum National "Soyez responsable", "Droits humains de personnes âgées, enfants, adolescents et jeunesse, dans le contexte des entreprises", qui s'est tenue le 30 juin, a orienté ses discussions vers le dépassement des préjugés liés à l'âge, vers le travail et l'exploitation sexuelle des enfants, vers le développement des actions communautaires et vers l'encouragement de la promotion des opportunités au sein des entreprises pour les jeunes apprentis.

11. Le débat sur la promotion des politiques plus dialogiques et inclusives, qualifiées et avec des espaces d'innovation, notamment en réfléchissant aux avancées et aux défis brésiliens en matière de l'agenda des droits de l'homme et des entreprises au cours des dix années de validité des principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'homme des nations unies (Annexe V), mérite d'être souligné.

12. En juillet, le 5e Forum national « Soyez responsable » a abordé la thématique « L'équité raciale au sein des Entreprises: Les rôles de premier plan et confrontations nécessaire », envisageant spécifiquement les fronts de non-discrimination fondée sur la race et la promotion des opportunités, notamment pour la population Afro-descendant.

13. Il est à noter qu'au mois de mai, le gouvernement brésilien a défini les paramètres des droits de l'homme afin d'évaluer la performance des entreprises publiques. En juin, le

5ème cycle de l'Indicateur de Gouvernance (IG-Sest) des entreprises étatiques a été publié, comprenant les nouveaux concepts, en se concentrant sur les pratiques des droits de l'homme (Annexes VI et VII).

14. Le gouvernement entend préparer un Plan d'Action National sur les Entreprises et les Droits de l'Homme jusqu'au mois de décembre 2022, visant à répondre aux obligations internationales comme celles qui découlent de cette affaire, et aussi les lignes directrices provenant de l'Examen Périodique Universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. L'initiative vise également à permettre la mise en œuvre des directives nationales sur les droits de l'homme et de respecter la Résolution No. 5/2020 du Conseil National des Droits de l'Homme (Annexe VIII).

15. L'élaboration d'un Plan d'Action National vise à favoriser la mise en œuvre efficace des processus de diligence par les entreprises dans le domaine de droits de l'homme.

16. Sous la coordination du MMFDH, le gouvernement fédéral a formé un réseau de soutien pour la construction du Plan Action National sur les Entreprises et les Droits de l'Homme, soulignant les dialogues avec des acteurs de diverses sphères, telles que : Ministère de l'Economie, Ministère de l'Environnement, Ministère des Mines et Énergie, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, Maison Civile de la Présidence de la République, Ministère Public, Fédéral, Institut brésilien de gouvernance corporative, Projet de conduite managériale responsable pour l'Amérique latine et les Caraïbes - CERALC, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits l'hommes - ACNUDH, Organisation pour la coopération et Développement économique - OCDE, OIT, Union européenne.

17. Dans le processus d'élaboration du Plan d'Action National, le gouvernement brésilien cherche à maintenir un dialogue régulier avec l'ACNUDH au Brésil et participe aux forums avec les pays d'Amérique latine, en vue d'identifier les meilleures pratiques pour le développement des tâches pertinentes.